

## Compte rendu du conseil municipal du 15 Avril 2022

**Présents** : Mmes AUDRY Régine, ROBLIN Delphine, LASNIER Florence, FAURE Nelly, CHARPENTIER Valérie,  
Mrs GORIN Jean-Paul, CHOLLET Jean Luc, BARBIER David, FOREST David

**Absent excusé** : M. GOSSE Edouard (pouvoir donné à Nelly FAURE), Mme MALETA Nathalie (pouvoir donné à David BARBIER)

**Secrétaire de séance** : CHARPENTIER Valérie.

\*\*\*\*\*

### **\* VOTE DU TAUX DES TAXES directes locales 2022 pour SUBLIGNY :**

Depuis 2021, pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation sur les habitations principales (THP), les communes perçoivent la fraction départementale de la TFPB. Pour Subigny, le taux du département : 19,72 % vient s'ajouter au taux communal. Pour obtenir le produit fiscal nécessaire au bon équilibre du budget unique 2022, le conseil municipal a décidé d'appliquer une petite augmentation de 1,5%, soit :

Taxe d'habitation	TF sur P Bâties	TF sur P Non Bâties	CFE
-	32,55 % au lieu de 32,07 % en 2021	24,43 % au lieu de 24,07 % en 2021	31,36 % au lieu de 30,90 % en 2021

Il est pris acte de l'application d'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé sur son niveau de 2019, soit 24,84 %.

### **EMPRUNTS 2022 :**

Le montant des annuités des 3 emprunts à régler en 2022 est de 19 396,41 € (intérêts + capital).

### **DOTATIONS 2022 :**

Montant des dotations attribuées en 2022 :

Dotation élu local : 4 545 €

Dotation solidarité rurale : 27 077 €

Dotation forfaitaire : 46 451 €

Dotation nationale de péréquation : 16 304 €

### **\* VOTE DU BUDGET UNIQUE 2022 :**

Après lecture du PV de la commission Budget et après avoir discuté de la situation financière de la collectivité en général, le conseil municipal a donc adopté à l'unanimité le budget unique 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement : <b>350 858,02 euros</b>	- section d'investissement : <b>179 085,20 euros</b>
---	--

### **\*AIDE EXCEPTIONNELLE :**

Une demande d'aide exceptionnelle pour une habitante de la commune a été reçue par son assistante sociale pour un montant de 139 €. Cette aide lui a été accordée par vote : 1 contre, 4 absentions et 6 pour.

### **\* SUBVENTIONS 2022 :**

Étude de diverses demandes de subventions pour différentes associations (ADMR : 100 € ; Ecole de Musique ex canton Vailly : 50 € ; Le Gardon : 120 € ; La Berouette : 120 €). Les demandes ne sont étudiées qu'à réception des dossiers complets de demande de subventions qui sont en mairie.

### **DIVERS :**

#### **\*Travaux de voirie :**

Une demande a été faite au CIT pour faire un point de l'état des routes. Pour faire l'évaluation de cet état, le CIT demande à faire un état de classement des voies communales (le dernier en leur possession date de 1963) pour un coût de 1260 € HT.

Une demande leur sera faite pour plus de précisions sur cette démarche.

#### **\* Dossier ST ROMBLE :**

Etude CCI pour la réhabilitation du BAR RESTAURANT : Mme Le Maire présente un devis de 800,00 € HT de la CCI pour une étude de faisabilité nécessaire à la demande de subvention auprès de la Région. Accepté par le conseil Municipal.

Proposition de différentes dates pour un entretien amiable avec MME LALLEE.

#### **\* Remplacement de l'agent technique :**

Etude comparative entreprises ou embauche. Des demandes de devis d'entreprises ont été faites, nous sommes dans l'attente de la totalité de ces devis.

#### **\* Reprise d'une concession au cimetière :**

Accord pour reprendre cette concession puisque tout est dans les règles.

#### **\* Jardin du souvenir :**

Etude d'un devis déjà reçu, le conseil demande d'autres devis pour comparaison.

#### **\* Accueil des nouveaux habitants :**

Le conseil va mettre une date en place pour faire une rencontre.

#### **\* Sectorisation :**

Le choix entre le collège de Sancerre ou de Cosne sans dérogation pour les élèves de Subigny pourrait être remis en question. Relance auprès des instances afin de répondre aux interrogations des parents concernés.

#### **\* Défilé du 8 mai :**

RV à 10 H 45 à la mairie pour se diriger vers le monument aux morts, avec la fanfare de Boulleret.

#### **\* France Services :**

Un double des clés de la salle des fêtes sera donné à l'agent pour sa permanence mensuelle.